



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

éducation physique et sportive

Question écrite n° 68136

Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de Mme la ministre de la jeunesse et des sports sur le constat dressé par le Syndicat national de l'éducation physique selon lequel les équipements sportifs dévolus aux STAPS seraient insuffisants. Il lui demande de bien vouloir lui faire part de son sentiment sur ce sujet.

Texte de la réponse

Les unités de formation et de recherche en sciences et techniques des activités physiques et sportives (UFR STAPS) relèvent de la compétence exclusive du ministère de l'éducation nationale, chargé de l'enseignement supérieur. Toutefois, le ministère de la jeunesse et des sports a été saisi de cette question dans le cadre du Conseil national du sport universitaire dans lequel il est représenté. Ce conseil a entrepris un recensement des installations sportives utilisées par les universités. Les résultats seront connus dans quelques mois, sans doute avant la fin de l'année universitaire. Il conviendrait ainsi que monsieur le député questionne alors le ministre chargé de l'enseignement supérieur.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68136

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 octobre 2001, page 6157

Réponse publiée le : 1er avril 2002, page 1814